

DÉCISION 432 / 2024

RELATIVE À LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ESPACES AU COMPLEXE SPORTIF "VAL SAINT-PIERRE" À JURY AVEC L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE PELTRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

Nous soussignés, Nathalie SPORMEYEUR, 18^{ème} Vice-Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 03 juin 2024 par lequel Madame SPORMEYEUR, Vice-Présidente déléguée « vie associative et équipements sportifs », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « suivre les dossiers, signer les actes et courriers et exécuter les délibérations dans le domaine de la vie associative et équipements sportifs »,

DÉCIDONS :

De signer la convention relative à la mise à disposition d'espaces du complexe sportif « Val Saint-Pierre » à Jury avec l'école élémentaire de Peltre pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Fait à Metz, le 09 SEP. 2024 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240909-Decis432-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

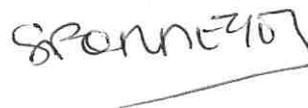
Réception par le préfet : 24/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président

La Vice-Présidente Déléguée



Nathalie SPORMEYEUR

Maire de Saulny

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES
AU COMPLEXE SPORTIF « VAL SAINT-PIERRE » A JURY
SAISON 2024 / 2025**

Entre,

D'une part

Metz Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont le siège est à Metz (57070), 1 place du Parlement de Metz, représentée par sa Vice-Présidente Madame Nathalie SPORMEYEUR, dûment habilitée par arrêté de délégation en date du 03 juin 2024,

ci-après dénommée « EUROMETROPOLE METZ »,

Et d'autre part

L'école élémentaire de Peltre,

Représentée par Madame Catherine THOUVENIN, Directrice

Domiciliée 11 rue des Vignes – 57245 PELTRE

Téléphone : 03 87 75 00 17

E-Mail : ce.0573255D@ac-nancy-metz.fr

ci-après dénommée « L'utilisateur ».

PREAMBULE :

L'Eurométropole de Metz met les installations du complexe sportif du Val Saint Pierre à Jury, dont la destination est la pratique exclusive du sport, à disposition des groupes scolaires, clubs et associations des communes de son territoire qui en font la demande et ce, en fonction des créneaux disponibles.

Il est convenu ce qui suit :

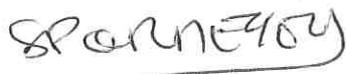
ARTICLE 10 : Litiges

En cas de litige sur l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si, dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'une ou l'autre partie des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal administratif de Strasbourg de l'objet de leur litige.

Fait à Metz, en deux exemplaires, le 09/09/24

Pour Metz Métropole

La Vice-Présidente Déléguée



Nathalie SPORMEYEUR

Maire de Saulny

Pour l'école élémentaire de Peltre

La Directrice



Catherine THOUVENIN

ANNEXE 1

COMPLEXE SPORTIF "VAL SAINT-PIERRE"
Fiche d'attribution de créneaux
Année scolaire 2024-2025

ATTRIBUTAIRE : Ecole élémentaire de Peltre

REPRESENTÉE PAR : Madame Catherine THOUVENIN – Directrice

JOURS ET HEURES D'ATTRIBUTION :

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Du lundi 4 novembre 2024 au vendredi 4 avril 2025 (hors vacances scolaires)

- MARDI 14H00 à 15H30 Grande salle
- JEUDI 14H00 à 16H00 Grande salle
- VENDREDI 8H45 à 10H00 Dojo

Du lundi 24 février 2025 au vendredi 4 avril 2025

- MARDI 14H00 à 15H30 Salle de danse

ESPACE(S) ET EQUIPEMENT(S) MIS A DISPOSITION :

X	Grande salle
X	Dojo
X	Salle de danse
	Court de tennis
X	Douches-vestiaires, nombre.....
	Vestiaires arbitres
	Salle de réunion (15 places)
	Club house
	Autres équipements :

NOMS ET QUALIFICATIONS DES RESPONSABLES INTERVENANT SUR LES CRENEAUX CI-DESSUS :

(à compléter avec précision par l'utilisateur)

- Mardi de 14h00 à 15h30 - Grande Salle - M^{me} LOTH
- Mardi de 14h00 à 15h30 - Salle de danse - M^{me} THOUVENIN
- Jeudi de 14h00 à 15h30 - Grande Salle - M^{me} THOUVENIN
- Vendredi de 8h45 à 10h00 - DOJO - M^{me} BEAUVOUIN
-
-
-

COMMENTAIRES :

Les temps de montage et démontage, ainsi que de déshabillage et rhabillage sont inclus dans les horaires ci-dessus. Merci de le faire respecter.

L'accès à l'équipement ne sera autorisé qu'en présence d'un des responsables.

Fait à Metz, en deux exemplaires, le 09/09/24

Pour Metz Métropole
La Vice-Présidente Déléguée



Nathalie SPORMEYEUR
Maire de Saulny

Pour l'école élémentaire de Peltre
La Directrice



Catherine THOUVENIN